



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**ÉTUDE, FOURNITURE ET POSE DE DISPOSITIFS HYDRO ÉCONOMES SUR 8 BÂTIMENTS  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à l'étude, la fourniture et la pose de dispositifs hydro économes sur les 8 bâtiments suivants :

- Piscine d'Auchel, située rue Léon Blum,
- Piscine de Divion, située rue Pasteur,
- Piscine de Barlin, située rue de Versailles,
- Piscine de Bruay-la-Buissière, située rue Augustin Caron,
- Antenne Communautaire de Lillers, située rue de la Haye,
- Antenne Communautaire d'Isbergues, située Place Jean Jaurès,
- Centre technique de Annezin, situé Boulevard République,
- Centre technique de Noeux-les-Mines, situé Rue Lavoisier,

Considérant que seule cette société H2Eau ayant son siège social à Tourcoing (59200), 52-54 rue de Roubaix, est assermentée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, pour effectuer cette prestation dans le cadre d'obtention de subventions,

Considérant que pour la réalisation de ces prestations, il y a lieu, en application des dispositifs de l'article R2122-3 3° du Code de la Commande publique, d'attribuer un marché à la société H2 EAU, ayant son siège social à Tourcoing (59 200), 52-54 rue de Roubaix, et de le signer pour un montant de 22 865 euros HT et pour un délai d'exécution fixé à 1 mois à compter de la notification du marché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'étude, la fourniture et la pose de dispositifs hydro économes sur 8 bâtiments de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay avec la société H2 Eau, ayant son siège social à Tourcoing (59200), 52-54 rue de Roubaix, et de le signer pour un montant de 22 865 euros HT et pour un délai de 1 mois à compter de la notification du marché.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... **2 NOV. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - **2 NOV. 2022**

Et de la publication le : - **2 NOV. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**